



## LADAPT Marne Formation

Contact : 03 26 86 46 55- contact.cormontreuil@ladapt.net  
Interlocuteur : Nathalie HUBERT – hubert.nathalie@ladapt.net

Mise à jour : 30/01/2025

### “Les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement”

**TROUBLES DEVELOPPEMENTAUX : TROUBLES DE DÉFICIT DE L'ATTENTION / HYPERACTIVITÉ, TROUBLES DYS, TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUES / HANDICAP MENTAL / ÉPILEPSIE**

**TROUBLES ACQUIS : RÉSULTANT D'UNE LÉSION CÉRÉBRALE (TRAUMATISME CRÂNIEN, ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL, ANOXIE), INCLUANT LES PATHOLOGIES ÉVOLUTIVES**

#### ► CONDITIONS D'ENTRÉE

##### Prérequis :

Orientation par un acteur du SPE  
Employeur ...

##### Public cible :

- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à France Travail
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Salariés d'une entreprise éligible à cette offre
- Alternants titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Agents ou contractuels de la fonction publiques
- Travailleurs indépendants, travailleurs non salariés
- Personnes en situation de handicap dans le cadre d'un stage professionnel ou d'un recrutement au sein d'une entreprise éligible à cette offre
- Personnes en service civique

#### ► MÉTHODES MOBILISÉES

-Accompagnement individuel et individualisé, réalisé par un(e) professionnel(le) référent(e)

-Evaluation complémentaire possible par un(e) expert(e)

-Détail des prestations au verso, une prestation mobilisée à la fois.

#### ► MODALITÉS D'ACCÈS

- CAP Emploi (Axes insertion et maintien)
- France Travail
- Mission Locale, dont le contrat d'objectif fait mention explicite de l'accompagnement des jeunes handicapés
- Les employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHP
- Les centres de gestion
- Les employeurs privés
- De manière dérogatoire, une prescription peut également être validée, en opportunité, par la délégation régionale et l'Agefiph ou les délégués territoriaux au handicap (DTH) du FIPHP

#### ► INTERVENANTS

- Psychologues
- Neuropsychologue
- Orthophoniste
- Ergothérapeute
- Spécialiste de la médiation
- Conseiller en insertion professionnelle

#### ► ACCES Personnes en situation de handicap

Accès PMR

Délivrance de prestations sur l'ensemble des territoires Marnais et Ardennais (Cormontreuil, Reims, Châlons-en-Champagne, Sézanne, Vitry-le-François, Charleville-Mézières, Sedan, Rethel, Vouziers...)

#### ► CHIFFRES CLÉS 2024

178 personnes accompagnées

## EN PRATIQUE

#### Objectifs :

- Eclairage de la situation, des potentialités, des limites, du retentissement du handicap
- Identification et appui à la mise en oeuvre de moyens de compensation
- Conseil aux employeurs, OF
- Accompagnement individuel, durée en fonction des prestations et besoins

#### Financement :

AGEFIPH  
FIPHP

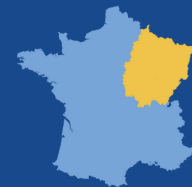
#### Durée :

- **Qualification de la demande** : 5h sur 1 mois
- **Analyse de la situation** : 20h sur 1 mois
- **Analyse des capacités** : 8h sur 3 semaines
- **Evaluation approfondie avec préconisations**
- **Conseil et appui à la mise en oeuvre** : 200h sur 18 mois
- **Suivi des préconisations** : 5h entre 3 et 6 mois après la restitution finale

#### Lieux d'intervention :

Marne  
Ardennes





## LADAPT Marne Formation

L'offre de prestation SAS se décline en 6 prestations :

### **Qualification de la demande (5h sur 1 mois)**

Étape obligatoire en amont de toute prescription

### **Analyse de la situation (20h sur 1 mois)**

Analyse globale du retentissement du handicap

Peut être mobilisée à n'importe quelle étape du parcours de la personne

### **Analyse des capacités (8h sur 3 semaines)**

La personne a un projet professionnel (métier ou catégorie de métier) ou une activité professionnelle.

Mesurer rapidement l'adéquation entre les capacités de la personne et les aptitudes attendues du métier visé

### **Evaluation approfondie avec préconisations**

La personne est en emploi ou en formation, la personne a un projet de formation identifié ou engagé, la personne a un projet défini ou en cours de validation et a un besoin d'adaptation identifié par le prescripteur.

### **Conseil et appui à la mise en œuvre**

Le prescripteur a identifié des préconisations de solutions de compensation à la suite du module « évaluation approfondie avec préconisations » ou il possède des préconisations de solutions de compensation à mettre en œuvre.

### **(200h sur 18 mois)**

### **Suivi des préconisations (5h entre 3 et 6 mois après la restitution finale)**

La personne est en emploi et a bénéficié des modules « Evaluation approfondie avec préconisations » et/ou « conseil et appui à la mise en œuvre dans l'emploi »

La personne a bénéficié du module « conseil et appui à la mise en œuvre en situation de formation » ET est en contrat en alternance ET LADAPT est intervenu auprès de l'employeur par l'un des 2 modules précités.